



**Syndicat National FORCE OUVRIERE**

**Des Finances Publiques**

**SECTION HAUTE-GARONNE**

## **COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL**

**DU 28 NOVEMBRE**

### **Horaires d'ouverture au public des services**

FO-DGFIP31 a, avec les autres organisations syndicales représentatives, lancé une pétition largement signée par les collègues de tous services. Si nous comprenons les difficultés des postes à assurer les missions d'accueil (notre organisation se bat pour obtenir des moyens et nous avons pu en amont de ce CTL constater les difficultés d'exercice des missions dans les trésoreries mixtes notamment), nous ne pouvons cautionner ce recul du service public qui pourrait préfigurer ce que sera la démarche stratégique et se traduire à plus ou moins long terme par une restructuration de notre réseau urbain et non urbain. La DRFIP a repoussé la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2015, seule concession après de longues discussions. Notre direction ne communique pas sur la démarche stratégique et nous ne pouvons à ce jour être rassurés sur la pérennité des petites structures. Ne sachant ce que prévoit cette démarche stratégique pour la période 2016-2019 et compte tenu que l'expérimentation des réductions d'horaires se fera pendant 1 an, donc jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2016, nous ne pouvons faire un « chèque en blanc » à la DRFIP. Pour ce motif, les représentants FO-DGFIP ont voté CONTRE ce projet. Ce point doit être représenté lors d'un deuxième CTL prévu le 9 décembre prochain, les deux autres organisations ayant fait de même.

### **Généralisation des horaires variables pour les équipes de renfort :** **adoption du règlement intérieur**

Après de multiples interruptions, le président de séance a refusé un vote sur l'opportunité de la généralisation de l'horaire variable pour les équipes de renfort. Nous avons précisé qu'il ne s'agissait pas d'opposer EDRA et ER. Vos représentants syndicaux se sont interrogés sur le besoin de généraliser les horaires variables pour les équipes de renfort, compte tenu de la spécificité de l'équipe de renfort issue de la filière gestion publique, qui accomplit des missions de courtes durées et sur un secteur géographique plus étendu. De plus les modalités de pointage pour cette équipe sont différentes des agents travaillant sur les grands sites. Après de longues discussions, le président de séance a proposé un vote sur les modalités de mise en œuvre (modalités qui ont fait l'objet d'un vote par les agents) et non sur l'opportunité de la généralisation. Nous avons fait remarquer que sur le périmètre de la consultation, 13 agents n'ont pas voté mais la Direction a refusé de nous dire s'il s'agissait d'agents cités plus haut en majorité. Nous n'avons toutefois pas souhaité aller contre l'avis des agents concernant les seules modalités de mise en place d'une mesure qui leur est imposée. Cependant des interrogations restent en suspens notamment sur les modalités de pointages et concernant le CPS, la direction s'est engagée à y répondre ultérieurement. Les trois OS représentatives ont refusé de participer au vote sur les modalités, le président ayant refusé un vote sur la généralisation.

## **Ponts naturels 2015**

Les ponts proposés et retenus sont les 2 janvier, 15 mai et 13 juillet 2015. Vos représentants se sont abstenus.

## **Nouvelles modalités d'organisation pour l'e-formation**

La DRFIP souhaite mettre en place dès le premier trimestre 2015 une e-formation que les agents pourront suivre sur un ordinateur dédié. Les petits services seront donc informés d'un lieu situé à moins de 30km ou 30 mn où pourront se rendre les agents sur leur temps de travail. FODGFIP condamne l'e-formation lorsqu'elle se substitue à la formation présentielle et exige qu'elle reste un complément. La DRFIP semble partager ce point de vue. Toutefois, nous resterons attentifs sur les contenus (il s'agit pour l'instant de nouvelles applications comme par exemple FDD) ainsi que sur le respect du choix des agents de participer à une formation présentielle ou de se rendre à une e-formation hors de leur service. Nous avons souligné notre inquiétude concernant les modalités d'indemnisation et de prise en compte des temps de trajets des collègues.

## **Bilan d'étape de la mise en place de la cellule départementale de procédure collective**

Nous avons mis en avant la nécessité de réétudier les moyens alloués à la cellule dans le cadre du prochain CTL emploi après avoir examiné la charge de travail. Cette charge doit être examinée au regard de la difficulté de certains dossiers de la difficulté également à les faire admettre en non-valeur et de la surestimation du nombre de dossiers par agents. Le nombre de dossiers reçus par le PRS étant conséquent, les zones de stockage ont atteint leur limite. La direction va se pencher sur ce problème immobilier, compte tenu que le PRS va voir sa charge monter en puissance.

## **Questions diverses**

Nous avons demandé au DRFIP s'il détenait des informations sur le devenir du parking de la Cité Administrative. En effet, le nouveau Préfet a été saisi par Force Ouvrière (nous attendons toujours sa réponse...) afin de nous garantir comme l'avait fait son prédécesseur le maintien des 500 places de stationnement pour environ 1700 agents. La presse a largement relayé les divers projets en cours sans que les agents n'aient la moindre information. Le président s'est engagé à nous tenir informés et à alerter le responsable de la politique immobilière de l'Etat sur l'inquiétude des agents. Il nous a toutefois déclaré ne pas avoir plus d'information que nous.

